

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 17

Rubrik: À Sion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ses pénates, qui vers les rives poétiques du bleu Léman, qui vers la montagne charmeuse, en attendant de mettre en pratique les décisions de la journée.

Ch. MAGNE.

R. CHASSOT.

A S I O N

Comme nous l'avons annoncé, la Société fribourgeoise d'Education s'est fait représenter aux grandes assises des associations catholiques suisses, à Sion, les 10, 11 et 12 septembre. Notre comité avait désigné quatre délégués. M. Currat, inspecteur, empêché au dernier moment, n'a pu accompagner ses collègues, MM. Greber, Oberson et Dessibourg, en pays valaisan.

Nous n'avons pas à relater ici la grandiose et imposante manifestation du dimanche, 11 septembre. Des phalanges de citoyens étaient accourues de tous les districts du Valais pour affirmer leurs convictions religieuses et leurs sentiments de vrai patriotisme.

La journée du lundi a été plus particulièrement consacrée aux questions d'éducation. A huit heures du matin, les délégués et plusieurs membres de l'Association catholique suisse, de la Société pédagogique fribourgeoise et des Sociétés française et allemande du Valais se trouvaient réunis dans la salle du Grand Conseil.

M. Tremp, président de la Société allemande, après le salut de cordiale bienvenue et la lecture d'un rapport sur la marche de l'Association, a mis en discussion le principal tractandum de la séance : l'affiliation des sociétés pédagogiques romandes à l'Association catholique suisse.

Invité à prendre la parole, M. Greber, président de la Société fribourgeoise, a d'abord remercié M. Tremp de l'honneur fait à notre Société, invitée à plusieurs reprises à s'unir à la grande association de la Suisse allemande. La proposition de M. le président Tremp a été accueillie avec une grande satisfaction et examinée avec bienveillance. Si l'affiliation n'a pas encore été décidée, ce retard, dit M. Greber, ne doit pas être attribué à un manque de solidarité, mais uniquement au désir bien sincère de trouver une base sur laquelle pourrait se fonder une union durable et utile, malgré les difficultés à vaincre.

Au nombre de ces difficultés, notre président mentionne : la différence de langue, le cachet local de l'organe de la Société pédagogique fribourgeoise, la cotisation que pourrait réclamer la caisse centrale. Mais ces difficultés ne sont pas insurmontables, grâce au bon vouloir de M. Tremp et de ses amis ; l'affiliation est donc possible et elle sera utile et avantageuse aux deux

Sociétés ; car la force d'une association réside non seulement dans l'esprit qui l'anime, mais aussi dans le nombre de ses membres et dans l'étendue de son action.

Après ces explications données par M. Greber, l'affiliation a été adoptée à l'unanimité, selon les propositions émises par le porte-voix de la délégation de Fribourg, à savoir :

1^o Les membres de la Société fribourgeoise d'Education ne verseront pas de cotisation à la caisse centrale ;

2^o Les deux Sociétés feront l'échange gratuit de leurs organes respectifs de publicité ;

3^o L'abonnement aux *Pedagogische Blätter* et au *Bulletin pédagogique* sera recommandé aux membres des deux Sociétés.

Aux termes des statuts, la Société affiliée doit être représentée au sein du grand comité central et du comité restreint. M. l'inspecteur Greber fut désigné pour ce double office.

En outre, la délégation de Fribourg a réservé de soumettre ces décisions à la prochaine assemblée générale de notre Société pour approbation définitive.

La parole fut ensuite donnée aux représentants des deux Sociétés valaisannes. MM. les présidents des Sociétés française et allemande se sont aussi prononcés pour l'affiliation, qui fut acceptée aux conditions obtenues par la Société pédagogique de Fribourg.

La séance de l'après-midi a été très fréquentée. Mgr Abbet, évêque de Sion, a prononcé un discours d'ouverture bref et vigoureux. Sa Grandeur a développé cette idée que le clergé valaisan n'est pas opposé au progrès de la véritable science. M. Greber, en sa qualité de président, a porté, en allemand, le salut de la Société fribourgeoise d'Education.



Pépinières scolaires

Combien y en a-t-il dans le canton de Fribourg ? Que deviennent-elles ? Rendent-elles des services ? Au lecteur de répondre.

Je crois que nous n'y pensons pas assez. Nos vergers disparaissent, on néglige, chez nous, l'arboriculture.

Cette année, un arrêté du Conseil d'Etat ordonnait à tous les propriétaires, les soins les plus élémentaires, que chacun devrait avoir à cœur de donner aux arbres fruitiers. Une conférence eut lieu dans les chefs-lieux de districts, par des hommes compétents, dans le but d'apprendre à soigner nos vergers.

Chaque commune était priée d'envoyer un délégué. Combien sont rentrés au village se rappelant les règles essentielles sur la tenue d'un arbre ?

Il y a quelques années, un brave paysan se plaignait du peu